



Mairie de Luzarches

Chef-lieu de canton

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 mai 2014

Etaient présents (22) : M. Delrue, M. Richard, Mme Hoguet, M. Leygues, Mme Talazac, M. Valleteau de moulliac, Mme Lesné, M. Hébrard, Mme Le Coz, M. Bara, Mme Thievin-Dudal, M. Bonin, Mme Diudat, M. Geerinck, Mme Ollivier, M. Stamm, M. Conseil, M. Decombes, Mme Hofheinz, M. Ceconi, Mme Hachem, Mme Lagrange.

Absents ayant donné procuration (2) : Mme Sialelli à Mme Thievin-Dudal ;
M. Camus à Mme Lagrange

Absents(1) : Mme Gravet

Madame Béatrice Ollivier a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 22 avril 2014 à l'approbation des membres du Conseil. Madame Hachem s'étonne que son nom n'apparaisse pas sur la délibération désignant les délégués au conseil d'administration du Lycée. Monsieur le Maire répond qu'il était question qu'elle soit invitée à chaque CA. Monsieur Decombes fait remarquer que sur aucun syndicat l'opposition n'est représentée ? L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 avril 2014.

Monsieur le Maire précise que le PDU était un engagement durant la campagne et laisse la parole à Monsieur Jean Conseil qui donne la définition du PDU :

« Les plans de déplacement urbain sont des outils de la politique de développement durable à rôle économique, social, et environnemental, ils définissent les principes de l'organisation des déplacements des personnes et des transports de marchandises au sein d'une agglomération.

Le plan de déplacement urbain a pour objet de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires de l'offre de trajets et de ressources telles que les voies piétons et cyclistes, les parkings à voitures et à vélos. En vue de satisfaire de manière optimale la demande et les besoins des usagers – Clients des commerces et des services, tout en minimisant les impacts négatifs sur l'homme, la santé et l'environnement, les pollutions de l'air de l'eau et les nuisances sonores.

Il fixe des objectifs en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des moyens d'accéder aux lieux dont les usagers ont besoin pour leur vie sociale et personnelle », puis donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Panchen, qui dirigera les commissions créées pour la mise en place du PDU.

Monsieur Panchen explique les différentes étapes de la mise en place du PDU :

« Un Plan de Déplacement Urbain est un des outils de la politique de développement durable dont l'incidence est à la fois économique, sociale et environnementale.

Il a pour objet de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires et fixe les objectifs d'une offre de trajets et de ressources **telles que les voies piétonnes et cyclables, les parkings à voitures, à vélos, etc.**

Ceci en vue de satisfaire de manière optimale la demande et les besoins des usagers, clients des commerces et des services pour l'accès aux lieux dont ils ont besoin pour leur vie sociale et personnelle et pour le transport des marchandises au sein d'une agglomération.

Il tend à minimiser les impacts négatifs sur l'homme, la santé et l'environnement, les pollutions de l'air, du sol, de l'eau et les nuisances sonores.

Le responsable du projet a un rôle de coordination au sein du Conseil Municipal, avec les Commissions Finances & Travaux, Urbanisme, Associations, etc... ;

Le responsable de ce projet a sollicité **Jean-Pierre Panchen** pour être l'animateur d'un groupe de préparation de ce PDU.

Celui présente les principes, les buts, le mode de fonctionnement et l'organisation du déroulement du projet :

Les principes du PDU sont essentiellement orientés vers la recherche d'une meilleure qualité de vie, les économies d'énergie et la lutte contre les nuisances.

Ils ont été créés en 1982 pour rationaliser l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement. Par la suite, la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 a modifié ces plans pour en faire des outils de lutte contre la pollution atmosphérique.

Enfin, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a modifié une nouvelle fois les PDU afin de les articuler plus fortement avec les documents d'urbanisme.

Les buts visent à améliorer l'accueil, la convivialité et la citoyenneté entre les usagers, et pour cela :

- l'amélioration de la sécurité de tous les déplacements,
- la diminution du trafic automobile ou du trafic routier,
- le développement des moyens de déplacements économes et les moins polluants, de la marche à pied et l'usage de la bicyclette,
- l'organisation du stationnement sur la voirie et dans les parcs ou aires de stationnement ;
- le transport et la livraison des marchandises, tout en rationalisant les conditions d'approvisionnement de l'agglomération
- le développement des activités commerciales, artisanales et touristiques,
- l'amélioration des dispositions pour le développement des transports collectifs.
- l'aménagement des réseaux et des voiries d'agglomérations, afin de les rendre plus efficaces, notamment en les partageant entre les différents modes de déplacement et en favorisant la mise en œuvre d'actions d'information sur la circulation.

Le fonctionnement du groupe :

Un groupe a été constitué prioritairement autour de représentants des Associations :

- Office de Tourisme Intercommunal : Madame Marie-Françoise Jozeau
- Amicale des commerçants : Madame Deborah Thibout et Monsieur Wilfried Binard,
- Parents d'Elèves : *représentant à désigner*,
- Randonneurs « les Sentiers de l'Amitié » : Monsieur Maurice Vincent
- Représentant des jeunes du Collège et du Lycée : *représentant à désigner* du Conseil des Jeunes

Complété de représentants volontaires, concitoyens, des différents quartiers de notre bourg, connaissant bien nos quartiers :

- Rue Saint Damien : Madame Sandrine Diudat, Monsieur Patrick Liberge,
- Avenue de la Libération : Monsieur Christian Mangin
- Clos de la Source : Monsieur Francis Bergé,
- Rue Vivien : Madame Brigitte Gabriel,
- Résidence du Gd Monarque : Monsieur Franck Bonnotte,
- Résidence de la Pommeraye : Monsieur Régis Quentin,
- Résidence des Hautes et Basses Bruyères : Monsieur Robert Rouland,
- Gascourt : Monsieur Jean-Claude Luga.

Trois spécialistes nous aideront :

- Transports : Monsieur Christian Vander Auwera,
- Agriculture : *représentant à désigner*,
- Parc Naturel Régional : Madame Véronique Bozzo.

Les réunions bi mensuelles se tiendront à la salle de l'Age d'Or ou en Mairie de mai à septembre ou octobre 2014.

Interviendront successivement :

- Premières propositions d'aménagement « court terme » touchant le centre ville, vers août/septembre
- Propositions moyen et long termes : octobre 2014
- Ratification par le Conseil Municipal : novembre 2014
- Mise en place des aménagements pour automobilistes, cyclistes et piétons : décembre 2014,
- Changements importants tels des flux de circulation : 1er janvier 2015 pour un ou deux mois reconductibles,
- Bilan, retour d'information et concertation pour le maintien ou l'abandon : février / mars 2015.
- Adoption du PDU : mars 2015

Les thèmes abordés seront :

- Une vue d'ensemble : études antérieures et recensement des points noirs,
- La recherche des causes, directes et indirectes, visibles et plus profondes,
- La mise au point de solutions avec l'établissement de consensus,
- La proposition de solutions court terme, moyens et long termes au Conseil Municipal.

Un compte rendu de chaque réunion sera envoyé aux membres du groupe, par courriel.

Cette présentation a été faite devant la Représentation Communale, en séance publique, pour que soient présentés et discutés les principes, buts et mode de fonctionnement, que les questions qui se posent soient

débatues et que le projet soit communiqué à l'ensemble des Luzarchois par le compte rendu du Conseil Municipal et dans le bulletin municipal pour qu'un maximum de personnes puisse adhérer au projet.

Les vingt membres du groupe avec les Responsable et Animateur constituent un nombre idéal de personnes pour la maîtrise des débats, d'un vingtaine de personnes.

Que les Luzarchois qui souhaitent participer et apporter leurs idées veuillent bien le faire via les personnes du groupe dont les noms figurent ci-dessus.

D'avance merci de vous rapprocher d'eux pour réunir le maximum d'opinion sur ce projet. »

Monsieur le Maire laisse la parole à chaque adjoint afin de présenter leur feuille de route pour l'année à venir :

TRAVAUX – présenté par Monsieur Eric Richard

1/ Aménagement du parking de la place de la République, et du Ludopark sur le champ de foire ou dans l'enceinte du château de la motte

2/ Ravalement de la mairie

3/ Lancement des études de l'aménagement du centre-ville dans le cadre du contrat régional

SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE – présenté par Madame Peggy Hoguet

1/ Réorganiser l'encadrement de l'accueil périscolaire et de fait celui du centre de loisirs.

2/ Mettre en place les nouveaux rythmes scolaires

3/ Mise en place d'un Ludopark (aire de jeux)

SPORT ET JEUNESSE – présenté par Monsieur Franck Leygues

1/ Donner une place aux associations sportives dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

2/ Création des conditions d'emploi d'un animateur sportif pour les vacances scolaires

3/ Mise en œuvre du cahier des charges du Luzapark en lien avec le PNR

CULTURE & COMMUNICATION – présenté par Madame Jocelyne Lesné

1/ Refonte du bulletin municipal « Lusareca »

2/ Mise en place d'un programme annuel culturel

3/ Étude de faisabilité sur l'utilisation de la salle Blanche Montel pour des projections cinématographiques

URBANISME & DESIGN – présenté par Monsieur Dominique Hébrard

1/ Vérification des Permis de Construire en faisant respecter les règles du PLU selon le cahier des charges défini dans chaque zone de la commune

2/ Phase de concertation :

a. Étude pédagogique d'un nouveau projet sur la place de L'Ange: stationnement, architecture, tourisme...

b. Étude pédagogique sur le développement d'un projet d'animation du champ de foire : intégration paysagère, vocation intergénérationnelle, convivialité après 20 h...

3/ Instaurer un cahier des charges pour l'élaboration de la charte des devantures des commerces du coeur historique de Luzarches; en lien avec le Parc Naturel Régional

SOCIAL – présenté par Madame Véronique Talazac

1/ Mise en place d'une permanence d'aide à la recherche d'emplois.

2/ LUSARECA : chercher les moyens d'intégrer nos aînées en les faisant participer à l'écriture sur leur vie, leurs passions, leurs envies.

3/ Etude sur l'organisation d'un forum annuel pour l'emploi

RELATION CITOYEN – présenté par Monsieur Marc Valleteau de Moulliac

1/ Refonte du site internet

- Site "PUSH" : Transmission de l'information de la Mairie vers les luzarchois,

- Site "RESPONSIVE" : consultable sur tous les supports (ordinateur, tablette, mobile)

- NEWSLETTER : information régulière des luzarchois,

- LUZAFORA : mise à disposition de forum interactif

2/ Mise en place de la GRC (Gestion de la Relation Citoyen)

3/ Réorganisation de l'environnement informatique de la mairie

4/ Traitement des dossiers "ANTENNE ORANGE" et "ANTAI"

DYNAMISME LOCALE & TOURISME – présenté par Monsieur le Maire en l'absence de Madame Gravet

- 1/ Étude sur la revitalisation du marché hebdomadaire
- 2/ Travailler en collaboration avec l'association des commerçants sur les éventuels commerces complémentaires à implanter
- 3/ Etude sur un éclairage public économique, sécuritaire et harmonieux
- 4/ Etude et redéfinition de la signalétique informative et touristique

Monsieur le Maire précise que dans une grande majorité des projets la commune fera appel au PNR et remercie Madame Bozo d'être présente ce soir.

Délibération n°2014-48 : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Monsieur Rémi Julien-Saint-Amand de son mandat de conseiller municipal, un siège au sein du conseil municipal est vacant.

Le code électoral prévoit dans son article L.270 que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le candidat suivant sur la liste remplace le conseiller municipal sortant.

Par courrier en date du 28 avril 2013, Monsieur le Maire a sollicité Monsieur Yves Camus candidat inscrit en septième position sur la liste « Luzarches Entre Ville et Village », pour rejoindre le conseil municipal. L'intéressé a confirmé accepter immédiatement les fonctions de conseiller municipal par courrier remis en mains propres le 07 mai 2014.

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de l'installation de Monsieur Yves Camus dans les fonctions de conseiller municipal de la commune de Luzarches.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

Délibération 2014-49 : Désignation des membres au SIERPF

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseils municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués au Syndicat Intercommunal d'études et de réalisations du Pays de France (SIERPF)

Monsieur le Maire propose que soient désignés :

- Damien Delrue
- Eric Richard

En qualité de membres titulaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, par 4 abstentions (MM Decombes, Ceconi, Mmes Hachem, Hofheinz) et 20 voix pour, les délégués au Syndicat Intercommunal d'études et de réalisation du Pays de France.

Délibération 2014-50 : Désignation des délégués CLIS (classe pour l'inclusion scolaire)

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseils municipaux, il y a lieu désigner deux délégués au CLIS

Monsieur le Maire propose que soient désignés :

- Peggy Hoguet

En qualité de membre titulaire

- Véronique Talazac

En qualité de membre suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, par 4 abstentions (MM Decombes, Ceconi, Mmes Hachem, Hofheinz) et 20 voix pour, les délégués CLIS.

Délibération 2014-51 : Désignation des membres à la commission communale des impôts

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'au terme de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts est la même que celle du mandat des conseillers municipaux. En conséquence, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission ; Considérant la lettre de la direction des services fiscaux du Val d'Oise du 10 avril 2010 relative à la constitution de la commission des impôts ; Il convient d'établir une liste de présentation comportant 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants ; Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Commissaires titulaires :

- Eric Richard
- Franck Leygues
- Philippe Billerot
- Michèle Aubeau
- Elio Paoella
- Philippe Virot
- Laurence Duwer
- Lou Monnot des Angles
- Pascal Verry
- Patrick Gomez
- Vanessa Chatain-Bello
- Stéphane Decombes
- Dominique Hebrard
- Marc Valleteau de Moulliac
- Peggy Hoguet
- Gaston Bonin

Commissaires Suppléants :

- Pierre Stamm
- Patrice Talazac
- Jean-Pierre Roidot
- Flavio Ceconi
- Emmanuelle Lagrange
- Jocelyne Lesne
- Véronique Talazac
- Natacha Le Coz
- Mourad Bara
- Caroline Dudal-Thievin
- Amandine Diudat
- Aurélien Geerinck
- Béatrice Ollivier
- Patricia Sialelli
- Jean Conseil
- Catherine Lhomme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, les commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts.

Délibération 2014-52 : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au titre de l'année 2014.

Des fuites de toitures sont apparues à l'école maternelle Rosemonde Gérard il est donc nécessaire, pour assurer la sécurité et la salubrité des lieux, de procéder à des travaux de rénovation. Ces travaux d'investissement sont prévus au Budget Primitif 2014 de la ville de Luzarches et sont subventionnables au titre de la D.E.T.R. pour l'année 2014.

Le plan de financement de l'opération n° 1 de « Rénovation des toitures et des locaux de l'école Rosemonde Gérard »

Désignation des travaux	Unité	Quantité	Montant
Travaux de toitures	u	1	230 000,00
Travaux dans les locaux	u	1	30 500,00
Imprévus	%	10	26 050,00
Maîtrise d'œuvre	%	8	22 924,00
Total général de l'opération en H.T.			309 474,00
Total TVA au taux de 20 %			61 894,80
Total général de l'opération en T.T.C.			371 368,80
Montant prévisionnel subventionnable en H.T.			309 474,00
Montant prévisionnel de subvention du C.G. 95	% (hors Moe)	35	100 292,50
Montant de subvention (demandé au titre de la D.E.T.R.)	%	40	123 789,60
Total subvention		75	224 082,10
Part restant à la charge de la Ville <i>(calculé sur le T.T.C.)</i>			147 286,70

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. 2014 pour le projet de *rénovation des toitures et des locaux de l'école Rosemonde Gérard*
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2014,
- de s'engager à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR 2014 et le taux réellement attribué,

- de s'engager à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement des opérations non subventionnée ou non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Délibération 2014-53: Demande de subvention auprès du Conseil général dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des écoles et groupes scolaires.

Des fuites de toitures sont apparues à l'école maternelle Rosemonde Gérard il est donc nécessaire, pour assurer la sécurité et la salubrité des lieux, de procéder à des travaux de rénovation. Ces travaux d'investissement sont prévus au Budget Primitif 2014 de la ville de Luzarches et qu'ils sont subventionnables au titre du dispositif d'aide à la rénovation des écoles et groupe scolaire (fiche H2).

Les travaux s'élèvent à un montant estimé de 309 474,00 € H.T. et qu'ils peuvent être subventionnés au minimum au taux de base de 35 %,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise une subvention au titre du dispositif d'aide à la rénovation des écoles et groupe scolaire (fiche H2) pour les travaux de Rénovation des toitures de l'école maternelle Rosemonde Gérard

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une demande de subvention au titre du dispositif d'aide du Conseil Général du Val d'Oise,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer, le cas échéant, les documents relatifs à la subvention et notamment la convention financière avec le Conseil Général du Val d'Oise,

- de s'engager à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux de subvention sollicité auprès du Conseil Général du Val d'Oise et le taux réellement attribué,

Délibération 2014-54: Location d'un bien à usage de commerce – Bail commercial

Monsieur le maire adjoint informe l'assemblée de la demande de la société « Librairie Livres et Récré » représentée par Madame Icelli, d'intégrer les locaux, lot n°11, dépendant d'un ensemble immobilier sis 3, rue Charles de Gaulle et 4, rue du Cerf, laissés vacants.

Le lot en rez-de-chaussée, une boutique en façade sur rue d'une superficie d'environ 50m² avec accès indépendant sur la rue Charles de Gaulle, local sanitaire, arrière-boutique donnant sur la rue du Cerf par un accès indépendant, et les trois mille/dix millièmes (3000/10000èmes) des parties communes serait loué 6 000€ (six mille euros) par an.

A titre dérogatoire, le locataire est dispensé de tout versement de loyer jusqu'au 30 décembre 2014. Le premier loyer sera versé le 30 janvier 2015, pour un montant de 250,00€ pendant les six premiers mois puis sera porté à 500,00€ au 30 juin 2015.

Le bail est conclu pour une durée de neuf années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le bail avec la gérante de ladite société.

Délibération 2014-55 : Décision modificative n°1

Le projet de décision modificative n° 1 du budget principal s'établit comme suit :

Section fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Chapitre 022		
01/022	-19 800,00	
Chapitre 65		
30/6574	4 800,00	
021/6531	13 000,00	
021/6533	1 000,00	
021/6534	1 000,00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 6 voix contre (MM Decombes, Ceconi, Mmes Hachem, Hofheinz, Lagrange) et 18 voix pour, la décision modificative n°1.

Délibération 2014-56 : convention avec le lycée Pierre Mendès France de Villiers le Bel

La convention a pour objet de permettre aux élèves du lycée professionnel Pierre Mendès-France de Villiers-le-Bel de réaliser des interventions de dépannage ou de réalisation de courte durée selon les demandes des services techniques de la collectivité.

Le lycée, au titre des objets confectionnés, facturera à la collectivité une participation forfaitaire relative aux mobilisations des moyens techniques mis en œuvre et à l'utilisation des véhicules du lycée pour le transport des élèves.

Cette convention est signée pour une durée équivalente à celle de l'année scolaire 2014/2015

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération 2014-57 : Subvention exceptionnelle accordée à la Fondation Royaumont

La Fondation Royaumont dont le siège est à Asnières sur Oise, a sollicité, dans le cadre de la célébration de son cinquantième anniversaire (1964-2014), auprès de la commune de Luzarches une aide financière de quatre mille euros (4 000,00€).

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aidées il est proposé :

- d'accorder à la Fondation Royaumont une subvention exceptionnelle de 4 000,00 euros
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Madame Hofheinz fait remarquer que le montant de 4000€ est disproportionné par rapport aux montants des subventions accordées aux associations Luzarchoises. Monsieur Decombes précise qu'il n'est pas contre accorder une aide mais avec un montant moins important. Monsieur le Maire précise que lors de la prochaine rencontre avec Monsieur Maréchal il transmettra l'information.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix contre (MM Decombes, Ceconi, Mmes Hachem, Hofheinz, Lagrange) et 18 voix pour, d'accorder à la Fondation Royaumont la subvention demandée et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Délibération 2014-58 : Tarifs des programmes et des boissons vendus lors du spectacle de l'école municipale de Danse

L'école municipale de danse organise comme chaque année son spectacle. A l'occasion de celui-ci il est vendu les programmes du spectacle ainsi que des boissons lors de l'entracte.

Il convient donc de déterminer les tarifs comme suit :

- Programme = 2,00€ pièce
- Boisson : jus de fruit, soda, bière = 2,00€ pièce
- Boisson : petite bouteille d'eau = 1,00€ pièce

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, les tarifs des programmes et des boissons vendus lors du spectacle de l'école municipale de danse.

Délibération 2014-59 : Subvention exceptionnelle accordée à l'UNSS du Collège Anna de Noailles

L'UNSS du collège Anna de Noailles de Luzarches, a sollicité auprès de la commune de Luzarches une aide financière de quatre cent quatre-vingt-quatre euros (484,00€).

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aidé il est proposé :

- d'accorder à l'UNSS une subvention exceptionnelle de 484,00 euros
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Emmanuelle Lagrange précise que le collège dépend du conseil général, et qu'il y a un risque que la demande devienne une habitude. Monsieur Leygues réponds « non, il s'agit là d'une demande exceptionnelle pour un évènement précis et particulier ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder à l'UNSS la subvention demandée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Délibération 2014-60 : Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, d'un poste d'attaché principal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'attaché principal à temps complet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

- cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux - adjoint administratif territorial 2^{ème} classe : ancien effectif : 6, nouvel effectif : 7
- cadre d'emploi des attachés – attaché principal : ancien effectif 0, nouvel effectif 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix contre (MM Decombes, Ceconi, Mmes Hachem, Hofheinz, Lagrange) et 18 voix pour de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et un poste d'attaché principal.

Délibération 2014-61 : Création de deux emplois d'agent de surveillance de la voie publique dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Le dispositif des emplois d'avenir, largement promu par le Gouvernement actuel, a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi, non qualifiés ou peu qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par leur recrutement dans les activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale.

Les jeunes en emplois d'avenir pourront acquérir une première expérience professionnelle et des compétences pour évoluer vers un autre emploi dans le cas où le poste proposé ne pourrait être pérennisé.

Il est proposé au conseil municipal de créer deux emplois, à temps complet, d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) dans le cadre de ce dispositif :

Emploi	Grade minimum de nomination
Agent de surveillance de la voie publique (ASVP)	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe

Monsieur Decombes fait remarquer que 2 ASVP ne remplaceront pas la police municipale dans ses missions. Madame Hofheinz demande qui va former les jeunes ASVP. Monsieur le Maire explique que cette démarche s'inscrit dans une logique progressive du service rendu à la population. A ce jour il n'y a pas encore d'embauche. Il existe des formations. Monsieur Ceconi demande si d'un point de vue comptable il n'aurait pas été préférable de prévoir ce type d'agent en périscolaire par exemple pour l'organisation des rythmes scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 3 abstentions (M. Ceconi, Mmes Hofheinz et Hachem, 3 contre (M. Decombes, Mme Lagrange), 18 pour la création de deux emplois d'ASVP.

QUESTIONS ORALES

« Luzarches entre Ville et Village »

1/ Monsieur le maire, pendant la campagne électorale, vous avez beaucoup critiqué le projet de la place de l'Ange alors que vous-même et M. Richard l'avez pourtant voté. Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire signé le 24 février dernier.

Nous souhaiterions connaître la décision que vous avez prise à ce sujet ?

Nous espérons que votre équipe et vous-même êtes parfaitement conscients que si vous décidez son retrait, les bénéficiaires déposeront obligatoirement un recours pour que la justice administrative tranche.

Si le permis est reconnu légal, les bénéficiaires seront en droit de réclamer des dommages et intérêts importants. On évoquait pendant la campagne un peu plus d'un million d'euros réclamés par les sociétés Flint immobilier et Quille construction. Sans aller jusqu'à ce montant, la justice peut très bien condamner la commune à plusieurs centaines de milliers d'euros de dommages et intérêts. Dans ce cas, elle serait dans une situation financière absolument catastrophique.

Enfin, vous n'ignorez pas que pendant toute la procédure judiciaire, sans doute entre quatre et cinq ans, donc pratiquement pendant la durée du présent mandat, la commune ne pourra, en aucun cas, toucher à cette place. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

2/ Monsieur le maire, des rumeurs persistantes font état d'un désaccord entre vous et votre première adjointe. Serait-ce cette situation qui fait que de nombreuses réunions de commissions ont été annulées ces derniers temps ? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

Réponses :

1./ Le permis de construire a effectivement été retiré par un arrêté en date du 13 mai dernier, notifié le 14. Ce retrait est intervenu, non pour des motifs d'opportunité, mais en raison de son illégalité.

Il est normal que le groupe FLINT se défende s'il estime irrégulier le retrait intervenu ; le Tribunal administratif tranchera entre les thèses en présence. A ce stade, la Ville estime que le projet ne répondait pas aux conditions posées par le PLU et que le retrait de l'autorisation précédemment délivrée s'imposait. Le projet n'ayant pas reçu le moindre commencement d'exécution, il n'est pas sérieux de soutenir que la ville pourrait être condamnée, dans l'hypothèse où sa décision de retrait serait censurée, à verser les sommes évoquées.

La Commune disposant du foncier, il est faux de soutenir qu'un recours bloquerait toute réflexion, et plus largement tout projet d'aménagement.

J'ajoute que nous discutons avec Mr FLINT.

2/ Nous sommes en début de mandat, les bases sur lesquelles nous devons démarrer doivent être solides. Gagner l'élection est une chose, gérer la ville avec constance et rigueur durant 6 ans en est une autre. Je salue d'ailleurs l'investissement de l'ensemble de l'équipe dans cette période particulière qui réclame beaucoup de travail.

On dit que gérer c'est prévoir. À la fin de ce mandat on jugera les décisions que j'aurais prises comme celle que je n'aurais pas su prendre. Je préfère donc être jugé sur mes décisions, prise chaque fois en concertation, que sur mes indécisions.

Oui il a eu effectivement une rupture de confiance.

Oui j'ai signifié que j'allais retirer ma délégation.

Non cette situation n'est pas liée à l'annulation de certaines commissions.

Il faut cependant reconnaître que sur le plan de l'organisation des commissions nous ne sommes pas bons actuellement. Au nom de notre équipe j'en assume pleinement la critique et c'est un point important sur lequel nous devons nous améliorer.

« Luzarches en Mouvement »

1/ Rythmes scolaires

M. le Maire, nous voudrions savoir quelle organisation, quelles activités et surtout quel budget ont été prévus pour la mise en place des rythmes scolaires ?

2/ Place de l'Ange

Concernant la place de l'Ange, pouvez-vous nous dire si vous avez choisi la voie de la négociation ou celle du contentieux, sur quels arguments juridiques solides seriez-vous fondé à demander l'annulation du permis ?

3/Travaux

M. le Maire, concernant la programmation de certains travaux de voirie destinés à réduire l'impact des inondations, nous voudrions savoir, si les secteurs de Luzarches qui sont aujourd'hui les plus touchés (rue Charles de Gaulle, rue des Selliers, résidence Ile de France) bénéficieront d'une prise en compte rapide comme ceux de la place de l'Europe ou de la rue Vivien, pour lesquels des travaux sont prévus cette année ?

Réponses :

1/ Par Madame Peggy Hoguet :

La dérogation transmise par l'équipe précédente a été validée. Malgré les toutes nouvelles propositions de Monsieur le Ministre, et après concertation avec les professeurs, les parents, nous avons préféré rester sur l'organisation choisie soit :

Ecole maternelle les NAP auront lieu le lundi et vendredi de 15h à 16h30

Ecole élémentaire les NAP auront lieu le mardi et jeudi de 15h à 16h30

Des activités sportives, artistiques, linguistiques etc ... pour lesquelles je reçois actuellement d'éventuels intervenants seront proposées. Avec Monsieur Franck Leygues nous travaillons sur la participation des associations luzarchoises, l'école de musique et la librairie « Livres et récré ». Le personnel du périscolaires, les ATSEM m'ont aussi proposés des projets intéressants.

Au niveau du budget, je ne peux aujourd'hui vous faire un chiffrage puisque certaines personnes seront payées en heures supplémentaires, d'autres à la vacation et que je suis en train de remettre à plat les emplois du temps du personnel périscolaire.

Ce que je peux assurer aujourd'hui c'est que sans perdre à l'esprit l'idée du coût les NAP resteront gratuits pour les Luzarchois, ce ne sera pas de la garderie. Je suis en phase de recrutement d'intervenants de qualité. Quant aux subventions possibles de l'état, nous montons les dossiers de demandes.

2/ La réponse à déjà été donnée pour le groupe « Luzarches entre ville et village ».

3/ Monsieur le Maire donne la parole à M. RICHARD :

M. RICHARD demande tout d'abord à M. DECOMBES de préciser les lieux des « secteurs les plus touchés aujourd'hui à LUZARCHES, dans la rue Charles de Gaulle, la rue des Selliers et la résidence Ile de France »... Pas de réponse de M. DECOMBES

M. RICHARD indique ensuite qu'il n'est pas prévu de travaux Place de l'Europe, bien qu'une étude soit en cours pour des travaux en 2015, et qu'il n'y a rien de prévu rue Vivien.

Pour en revenir aux problèmes d'inondations : la résidence Ile de France est maintenant protégée par le bassin de la Grenouillère. Pour la rue des Selliers, au niveau du ru, l'eau déborde sur la rue mais n'atteint pas les habitations. Ce phénomène provient d'une obstruction du réseau sous la voie par les branchages et les feuilles.

Enfin, pour la rue Charles de Gaulle, le point le plus touché se situe au niveau de l'intersection de la rue des Gantiers, où il arrive que le cabinet du Docteur BELLEUDY soit inondé. Ce dernier avait d'ailleurs écrit à toutes les têtes de liste pendant la campagne. La liste « LUZARCHES EN TETE » a répondu au Dr BELLEUDY en s'engageant à mettre en œuvre, à quelques détails près, le projet étudié en 2010 et abandonné ensuite.

Plus généralement, nous sommes très sensibles à ces problèmes d'inondations par forts orages. Dans ce domaine, il ne peut y avoir de réflexion ponctuelle à un problème ponctuel : canaliser l'eau pour l'évacuer de l'endroit où elle déborde ne fait que déplacer le problème en aval. Il faut raisonner à l'échelle du bassin versant. Des bureaux d'études spécialisés dans ce domaine savent modéliser l'écoulement des eaux de ruissellement et déterminer les solutions les plus adaptées et souvent les moins coûteuses.

Nous sommes en contact avec le SIABY pour lancer une étude de ce type.

Monsieur le Maire lève la séance à vingt-trois heures et dix minutes

Le Maire,
Damien DELRUE